Communiqué de presse





Contact presse

Département de l'information et de la communication

01 40 15 74 71 service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté le budget 2012 du ministère de la Culture et de la Communication.

En 2012, le ministère de la Culture et de la Communication bénéficie d'un budget qui progresse de 0,9 %, pour s'élever à plus de 7,4 Md€.

Cette enveloppe se répartit entre :

- la culture : 2,1 Md€, hors dépenses de personnel, soit + 2,9 % ;
- les dépenses de personnel : 644 M€, + 1,6 % ;
- la recherche culturelle : 124 M€, 0,7 % ;
- le livre, les industries culturelles et les médias, stables, à 4,6 Md€.

Ainsi, alors que des coupes sont opérées dans les budgets culturels de la plupart des partenaires européens de la France, le budget du ministère de la Culture et de la Communication est sanctuarisé en 2012, témoignant de l'attention portée par le Gouvernement aux secteurs culturels.

Tout en poursuivant ses efforts de modernisation, le ministère de la Culture et de la Communication bénéficie d'un budget qui accompagne la mise en œuvre de ses priorités.

L'effort en faveur du patrimoine est confirmé (871 M€)

Les moyens destinés aux monuments historiques sont consolidés à hauteur de 376 M€.

2012 est marquée en particulier par deux grands projets : la création de la Maison de l'Histoire de France et la fin du chantier du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), qui ouvrira ses portes en 2013. Le plan musées, doté de 70 M€ sur 2011-2013, est poursuivi, assurant une participation de l'Etat de 20 % en moyenne aux investissements réalisés dans les musées en région.

Dans le secteur des archives, le grand chantier du Centre national des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine s'achève en 2012, pour une ouverture prévue en 2013.

Le financement de l'archéologie préventive va être réformé, afin d'améliorer la capacité de réalisation des opérations d'archéologie préventive et de réduire les délais d'intervention.

► Le soutien à la création (788 M€, + 6,3 %) est renforcé pour conduire les grands projets et manifestations (Philharmonie de Paris, Palais de Tokyo, Monumenta et Triennale) et mettre en œuvre le plan spectacle vivant et le plan photo. Les moyens consacrés au spectacle vivant incluent en particulier 347 M€ pour le fonctionnement des structures du spectacle vivant (+ 3,5 M€ dans le cadre du plan spectacle vivant).

- ► L'enseignement supérieur bénéficie de moyens supplémentaires pour conforter son inscription dans le schéma européen LMD (226,5 M€, + 4,3 %). Signe de l'attention portée par le Gouvernement à l'enseignement supérieur Culture, les emplois des enseignants sont exonérés de la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.
- ► La culture partagée est l'objet de la mobilisation de l'ensemble des politiques du ministère. 75,7 M€ sont prévus pour l'éducation artistique et culturelle et l'accès à la culture.
- ► Les moyens destinés à la lecture et au livre progressent de 4 %, pour s'établir à 263 M€. Il s'agit ainsi d'accompagner la mise en œuvre des 14 propositions pour le développement de la lecture et la montée en puissance du chantier de rénovation du quadrilatère Richelieu.
- ▶ L'engagement du Gouvernement aux côtés de la presse est confirmé, malgré la fin du plan exceptionnel décidé dans le cadre des Etats généraux de la presse écrite pour 2009-2011 : les crédits inscrits sur le budget du ministère en 2012 (390 M€) demeurent nettement supérieurs, de plus de 40 %, au niveau antérieur aux Etats généraux de la presse. Ce maintien des aides à un niveau historiquement élevé s'accompagne d'une réforme de la gouvernance de ces aides.
- L'audiovisuel public bénéficie d'une progression de ses moyens de 1,4 %. 2012 est marquée par la mise en œuvre des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens de France Télévisions et d'Arte, qui renforcent leurs objectifs, pour France Télévisions, en matière de création et d'enrichissement de son offre numérique, pour Arte, en matière d'audience et de développement numérique.
- ➤ S'agissant enfin du cinéma, la taxe sur les services de télévision sera réformée, afin de garantir le financement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Il bénéficiera de 700 M€ de ressources en 2012 pour poursuivre son action au service du cinéma et l'audiovisuel.

Le budget de la Culture et de la Communication pour 2012 parachève donc l'engagement de l'État en faveur de la culture et de la communication depuis 2007, qui est traduit par :

- une progression des crédits de 1,23 Md€ (+ 20 %) entre 2007 et 2012 :
- un effort cumulé de 4,57 Md€ sur la période.

Paris, le 28 septembre 2012

www.culture.gouv.fr